

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Tous ceux qui demandent de l'aide du PDME dans le cadre d'activités mises en marche par l'industrie doivent tenir compte de l'admissibilité de leur entreprise et de l'admissibilité du projet mis de l'avant avant d'effectuer leur demande. Assurez-vous de vous poser les questions suivantes:

- Mon entreprise est-elle qualifiée pour le commerce d'exportation aux termes de la définition apparaissant à la page 6 du présent Guide? Sinon, votre candidature sera probablement considérée comme inadmissible.
- Suis-je inscrit au SRD ou à WIN Exports? Sinon, faites-le sur-le-champ par l'entremise de votre bureau régional du MEIR ou en communiquant avec InfoExport (1-800-267-8376).
- Me suis-je conformé aux exigences de présentation de rapports pour l'aide déjà reçue du PDME? Sinon, communiquez avec le service d'évaluation qui vous a aidé.
- Est-ce que je considère mon projet admissible selon les critères décrits à la page 6 du présent Guide? Sinon, votre projet sera probablement considéré comme inadmissible.

Si votre entreprise et l'activité de promotion de l'exportation proposée vous semblent admissibles, suivez les directives ci-après concernant le genre d'aide demandé et remplissez le formulaire pertinent de demande d'aide au PDME. Il existe deux formulaires d'utilisation facile:

1. Le formulaire **Demande — PDME** pour les foires commerciales et les visites, et
2. Le formulaire **Demande — PDME**, pour les soumissions pour un projet, la création de consortiums d'exportation et de bureaux permanents à l'étranger et les activités spéciales — alimentation, agriculture et pêche.

Vous pouvez vous procurer des copies supplémentaires de ces deux formulaires auprès du bureau régional du MEIR le plus près.

Les délégués commerciaux canadiens autour du monde peuvent vous aider. Il est fortement conseillé de communiquer avec ces délégués quand vous vous adonnez à des activités de marketing à l'exportation en vue de déterminer si le produit ou le service que vous offrez convient au marché. Veuillez consulter la publication "Répertoire des délégations canadiennes à l'étranger destiné aux gens d'affaires" pour obtenir une liste des délégations commerciales.